



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 avril 2011

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 5 avril 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2010 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)

2. Comptes 2010
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'Organe de révision
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation

3. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
 - Modification des statuts

4. Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
 - Modification des statuts

5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 11 du 18 mars 2011
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous ménages
Bulletin d'informations communales no 139 de janvier 2011 à avril 2011

Président

Monsieur Martin Wettstein, syndic

Monsieur Angelo Tortorella, vice-syndic
Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal
Madame Dominique Haller, conseillère communale
Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

Secrétaire	Madame Sabine Barras, secrétaire communale
Scrutateur	M. Fabrice Pichonnaz
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	M. Nicolas Schmoutz, M. Hans Jecklin, M. Daniel Chablais
Membres présents	25 citoyens(nes) habilités à voter

M. Martin Wettstein ouvre l'Assemblée communale en souhaitant, au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue aux participants. Il salue particulièrement les nouveaux conseillers communaux élus dernièrement, soit MM. Daniel Bovet, André Maradan et Olivier Marchon.

Il rappelle l'Assemblée que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine Assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction.

M. Martin Wettstein présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2010

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'Assemblée communale du 18 mai 2010 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2010

M. Martin Wettstein présente les comptes 2010 qui clôturent avec un déficit de CHF 141'032.52. Ce déficit provient principalement de trois éléments distincts : l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques qui est de CHF 75'000.-- de moins que prévu

au budget, l'amortissement des actions AGY Expo de CHF 35'800.-- et le déneigement exceptionnel de CHF 42'068.55, ce qui représente CHF 3'742.50 de moins que le total des comptes 2005 à 2009. Si le taux d'impôt communal avait été relevé déjà en 2010, la commune aurait encaissé des impôts supplémentaires sur les personnes physiques pour un total d'environ CHF 139'000.--. Ce qui malheureusement prouve que la décision de la dernière assemblée était justifiée. Les autres postes du budget ont été scrupuleusement respectés et aucun écart significatif n'a été détecté. Le total du poste « Administration » représente CHF 269'616.30 de charges pour des recettes de CHF 60'531.35. Au niveau de l'administration générale, le poste « Frais de réception » a été inférieur au budget de CHF 3'000.--. Les frais administratifs ont également été inférieurs au montant prévu de CHF 1'200.--. Les émoluments administratifs ont aussi été nettement inférieurs. Dans ce poste, nous encaissons les émoluments pour les mises à l'enquête, les cartes d'identités, et, par le passé, les passeports qui sont maintenant émis directement par le canton. Le chapitre « Ordre public » présente des charges de CHF 76'571.20 pour des recettes de CHF 52'913.55. Le chapitre « Enseignement et formation » présente un total de charges de CHF 780'871.20 pour des recettes de CHF 90'238.65. Dans le poste « Administration scolaire », les dommages causés par la grêle en 2009 s'élèvent à CHF 16'700.--. Le chapitre « Culture et Loisirs » présente un total de charges de CHF 153'425.05 pour des recettes de CHF 51'613.80. La grêle a causé pour CHF 18'200.-- de dégâts à la halle de sport. L'amortissement de la halle s'est terminé cette année, par contre, l'amortissement bancaire court toujours. En ce qui concerne la place de jeux, lors de l'entretien usuel, nous avons constaté que le fond des installations était pourri. Pour des raisons de sécurité, nous avons dû effectuer des travaux non prévus au budget. Le chapitre « Santé » présente des charges de CHF 173'387.55 pour des recettes de CHF 9'459.50. Le chapitre « Affaires sociales » présente des charges de CHF 251'866.20 pour des recettes de CHF 17'881.70. Les structures d'accueil de la petite enfance, plus précisément la participation communale pour des enfants non scolarisés représente CHF 42'000.--, soit presque 2 % du budget communal. Le poste « Aide sociale » présente des charges de CHF 87'800.90 pour des recettes de CHF 15'036.40. Le chapitre « Transports et communications » présente un total de charges de CHF 195'637.45 pour des recettes de CHF 21'797.75. Le déblaiement hivernal a coûté quasiment l'équivalent des 5 exercices précédents. Sur les 2 derniers hivers, soit 2009-2010 et 2010-2011, les dépenses se sont concentrées sur l'année 2010. Cela veut dire qu'en novembre et décembre 2009, aucune sortie pour le déneigement n'a été effectuée, tout comme cette année 2011. Ce poste est très aléatoire. De plus, il est très sensible car il touche tout un chacun. Un citoyen a même insulté l'épouse d'un conseiller communal car le travail de déneigement n'avait pas été réalisé selon ses désirs. Le chapitre « Protection-Aménagement de l'environnement » présente un total de charges de CHF 257'744.75 pour des produits de CHF 215'205.95. Le compte « Approvisionnement de l'eau » est équilibré comme le veut la loi. Nous avons prélevé CHF 14'783.60 sur la réserve. Les dégâts et travaux sur notre réseau se sont montés à CHF 50'255.85. Sur ce montant, la participation des propriétaires s'est élevée à CHF 20'219.35. Afin d'éviter de continuer à prélever sur cette réserve, nous avons voté le budget d'investissement « non reportable » de CHF 20'000.-- lors de la dernière assemblée. Le poste « Protection des eaux » présente des charges de CHF 70'440.40 pour des produits de CHF 68'044.65. Ce poste doit être couvert à au moins 70 % selon la loi. Le chapitre « Finances et impôts » présente un total de charges de CHF 365'827.32 pour des produits de CHF 1'877'683.90. Comme mentionné dans l'introduction, si nous avions augmenté les impôts en 2010 déjà, nous aurions encaissé pour CHF 139'000.-- d'impôts supplémentaires sur les personnes physiques et le Conseil communal n'aurait pas à présenter un déficit ce soir. Mais c'est également le Conseil communal qui avait souhaité attendre, en décembre 2009, pour analyser plus en détail la situation, et avait décidé de ne pas proposer une augmentation d'impôts. Le budget « Impôts » est calculé sur la base d'une évaluation du service

cantonal des contributions. Si nous avions eu un chiffre plus exact, nous n'aurions dès lors pas échappé à l'augmentation d'impôts, en 2010 déjà. Les autres impôts spéciaux sont calculés sur la base des moyennes passées et c'est pour cette raison que vous pouvez constater certaines différences. Le poste « amortissements obligatoires » représente CHF 168'771.--. Ce sont les amortissements que la commune doit effectuer sur les investissements soumis à emprunt. Si ce poste représente une telle somme, c'est que nous avons réalisé des investissements importants par le passé. Pour mémoire, la halle de sport représente CHF 45'000.--, notre participation au remaniement parcellaire, soit la subvention, CHF 35'000.--, et la route de Cottens CHF 47'000.--. La mise à jour de la valeur fiscale des actions AGY Expo se monte à CHF 35'800.--. Le poste « Loyer des appartements » est légèrement inférieur pour deux raisons : d'une part, un appartement est resté inoccupé durant un mois et pour une autre part, nous avons dû dédommager les locataires suite aux dérangements causés par les travaux. Par contre, ces travaux vont nous procurer CHF 5'700.-- de locations supplémentaires dès 2011. En guise de conclusion, le total des charges s'élève à CHF 2'539'154.87 pour des recettes de CHF 2'398'122.35, d'où un excédent de charges de CHF 141'032.52.

Questions :

M. Fabrice Pichonnaz relève que les subventions communales versées à la société de tir avaient été doublées pour passer à CHF 3'000.--. En contrepartie, la société de tir s'engageait à ne pas dépasser 22 demi-demi-jours de tir et deux jours de tir obligatoire. Ainsi, cette année, 30 séances de tir sont prévues sur le calendrier.

M. Martin Wettstein répond que le calendrier a été contrôlé et que le nombre de séances de tir est le même que celui de l'année passée. Il précise aussi que la société de tir a déplacé deux dates consécutivement à la demande de la commune.

M. Fabrice Pichonnaz trouve que cela fait beaucoup de tir pour le nombre de tireurs habitant Autigny et que selon les discussions auxquelles il a participé en tant que Conseiller communal, la société n'a pas tenu ses engagements et que le nombre de séances est bien de 30 demi-demi-jours.

M. Jacques Berset soulève le point du déneigement. En effet, les deux-trois derniers hivers étaient rigoureux mais la politique de déneigement a également changé. Il a l'impression que l'on sale partout. Il relève que le réseau communal est mieux déneigé que le réseau cantonal. L'assemblée n'a pas été saisie ou informée du changement de régime peut-être lacunaire à un régime presque luxueux. Le déneigement des routes est très bien fait mais la distribution du sel n'est pas arrêtée dans les pattes d'oie, là où le tracteur passe plusieurs fois. Concernant les trottoirs, il félicite M. Daniel Chablais, mais se demande s'il n'en fait pas un peu trop en faisant 3 passages en moins de deux heures. Il l'a aussi vu déneiger autour de sa propriété et relève que si cela se fait à la barbe du contribuable, ce n'est pas juste.

M. Martin Wettstein répond qu'il a pris note de ses remarques. Il souligne que c'est un sujet sensible jusqu'au point où un citoyen mécontent a insulté la femme d'un Conseiller communal et qu'un jeune de 18 ans a agressé le Syndic à 6h30 au téléphone.

M. Yvan Sapin relève qu'aucune solution ne ferait l'unanimité.

M. Jacques Berset précise que le système est bon mais qu'il y a peut-être quelques améliorations à faire. Il souligne aussi que les Conseillers communaux ne doivent pas se laisser influencer par une personne malpolie.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** passe aux comptes d'investissement.

Le total des charges d'investissement s'élève à CHF 454'227.60 pour des recettes de CHF 317'150.10. La mensuration communale suit son cours. L'assemblée sera informée en détail prochainement. L'aménagement du centre du village devrait bientôt débuter. Le véhicule communal a coûté CHF 25'157.20 pour un budget voté de CHF 25'000.--. L'ancien tracteur a été vendu CHF 5'800.--. La commune de Cottens nous a versé sa participation au titre de droit de passage pour les eaux usées. Nous avons profité de procéder à un amortissement extraordinaire de l'investissement du PGEE. Pour terminer, M. Martin Wettstein précise que la dette par habitant est passée de CHF 4'095.64 à CHF 4'208.33.

L'Assemblée communale n'ayant pas de question, la parole est cédée à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière, pour la lecture des rapports de l'Organe de révision et de la Commission financière.

Mme Laurence Charrier lit le rapport de révision de la Société Sorefisa SA sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié, elle a vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagement hors bilan) de la commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que sa mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Elle atteste qu'elle remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance. Sa révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Elle a révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, elle a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble. Elle estime que sa révision constitue une base suffisante pour former son opinion. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'Assemblée.

Mme Laurence Charrier présente également le rapport de la Commission financière. La révision des comptes communaux 2010 a été effectuée par la société Sorefisa SA. Les membres de la Commission financière, le Conseil communal ainsi qu'un représentant de la société fiduciaire se sont rencontrés le mardi soir 22 mars. Lors de cette séance, la Commission financière a pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2010. Le compte de fonctionnement 2010 se solde avec un déficit de CHF 141'032.52. Le représentant de Sorefisa SA a présenté son analyse avec toutes les explications nécessaires. Trois postes qui ont causé cet important déficit ont été examinés et discutés avec les membres du Conseil communal qui ont apporté les compléments d'informations suivants : l'écart constaté sur les postes des recettes d'impôts provient d'une estimation trop optimiste du service cantonal des contributions, de la recapitalisation de la Société AGY Expo qui a entraîné une perte exceptionnelle et des coûts élevés du déneigement qui sont dus à un enneigement particulièrement important et au changement de mode de calculation. La Commission financière a noté que les prestations aux propriétaires de routes privées, décidées lors d'assemblées antérieures, ont été maintenues. En ce qui concerne le compte d'investissement 2010, le plus gros investissement a été la réfection du

bâtiment locatif, les différents points ont été discutés avec les membres du Conseil communal qui ont apporté les compléments d'informations souhaités. En conclusion, nous remercions le Conseil communal, de même que Mme Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2010. La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010.

M. Jacques Berset ne comprend pas la portée de la remarque relative au coût de déneigement.

Mme Laurence Charrier lui explique qu'il a été décidé en assemblée, il y a très longtemps, que la commune déneige les servitudes et routes privées.

Vote de l'approbation des comptes 2010

oui : 18 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

Les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité.

3. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

- Modification des statuts

M. Martin Wettstein cède la parole à **Mme Dominique Haller**, Conseillère communale en charge des affaires sociales.

Mme Dominique Haller explique que les principes retenus dans le cadre de ces différentes modifications de statuts sont la recherche d'une solution simple et identique pour l'ACSMS et l'Association du CO, le maintien d'un critère péréquatif et l'abandon du critère économique. La répartition des coûts dans le cadre de l'ACSMS est actuellement différente selon le secteur d'activité. La clé de répartition proposée est 75% selon la population légale et 25% selon la population pondérée par l'IPF (indice du potentiel fiscal) pour les quatre secteurs. Cette répartition augmente la charge financière d'Autigny de 12%, soit environ CHF 6'000.-- par rapport à l'ancien mode de répartition. Néanmoins, étant donné que la population d'Autigny tend à vieillir, l'abandon du critère économique devrait nous être favorable puisque les secteurs de l'ACSMS sont principalement utilisés par les aînés. Ce principe permet également une meilleure solidarité entre les Sarinois en cas de changement de domicile.

Question :

M. Jacques Berset relève que des articles de statuts vont être modifiés, mais lesquels ? Ils ne sont pas précisés. Il pensait avoir l'article formel.

M. Martin Wettstein précise qu'il s'agit des articles relatifs à la répartition des frais.

Vote de l'approbation de la modification des statuts de l'ACSMS

oui : 25 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

La modification des statuts de l'ACSMS est approuvée à l'unanimité.

4. Association du Cycles d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français **- Modification des statuts**

M. Martin Wettstein explique que le principe est le même que celui du point 3. L'article modifié, s'il est accepté, est celui relatif au calcul de la répartition des frais, soit 75% selon la population légale et 25% selon la population pondérée par l'IPF.

L'Assemblée n'a pas de question.

Vote de l'approbation de la modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

oui : 25 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

La modification des statuts du Cycles d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est approuvée à l'unanimité.

6. Divers

Avant de céder la parole à l'Assemblée, **M. Martin Wettstein**, présente le détail de l'investissement du bâtiment locatif. Il précise que, une fois l'objet voté en assemblée, le Canton a décidé de ne pas doubler la subvention du « centime climatique » qui nous amène un manque à gagner de CHF 14'590.--. Toutefois, l'investissement total s'est élevé à CHF 197'722.60 au lieu de CHF 210'000.--. Le coût net s'est donc élevé à CHF 183'132.60 contre un montant de CHF 172'200.-- voté. Les loyers supplémentaires s'élèvent à CHF 5'736.-- et le prêt négocié comporte un intérêt de 2,65%.

M. Martin Wettstein passe la parole à l'Assemblée.

M. Jacques Berset remercie le Conseil communal pour les informations. Il regrette cependant qu'elles n'aient pas été publiées dans le bulletin communal et que ce décompte n'aie pas fait l'objet d'un point à l'ordre du jour. Il félicite néanmoins les Conseillers communaux et regrette qu'ils pêchent par modestie.

M. Olivier Delessert revient sur un point qu'il avait soulevé lors de la précédente assemblée, c'est-à-dire sur les fusions de communes. Il relève qu'il habite depuis 30 ans à Autigny et que rien n'a changé. Il ne comprend pas pourquoi Autigny n'arrive pas à fusionner et demande si l'assemblée peut donner le mandat au Conseil communal.

M. Martin Wettstein répond qu'une nouvelle loi a été votée par les députés et que le Conseil attend des nouvelles du Préfet. Il rappelle que c'est un sujet très délicat. Toutes les communes acceptent de revoir certains postes, mais dès qu'il s'agit de l'administration, cela bloque. Le Conseil attend donc le plan de fusion du Préfet. Les communes auront également la possibilité de faire des fusions avec des communes d'autres districts.

M. André Maradan demande s'il y aura quelque chose d'obligatoire dans ce plan de fusion.

M. Martin Wettstein l'espère. Le moteur devrait être le préfet.

M. Marcel Huguenot relève que la traversée de la route de Cottens à la hauteur de chez M. Albin Huguenot n'a pas encore été goudronnée suite aux travaux effectués pour le raccordement de la commune de Cottens à l'AEGN et demande si cela sera fait.

M. Martin Wettstein précise que l'on attend que la terre se tasse. Une vision locale sera effectuée dans les deux ans et les travaux de goudronnage seront réalisés à ce moment.

M. Roland Bovet explique que la tranchée effectuée à la route de la Crétausa, devant chez M. Hervé Berset, est en mauvais état et présente un trou. Il faudrait profiter des machines lors des travaux de la traversée du village pour refaire ce tronçon.

Le Conseil communal en prend note.

M. Jacques Berset relève que le plan financier n'a toujours pas été présenté.

M. Martin Wettstein lui répond qu'il est en cours d'élaboration. Etant donné que le programme utilisé mentionne des chiffres qu'il ne peut expliquer, il préfère attendre la prochaine assemblée pour le présenter.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2010 pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Il les remercie également pour leur engagement hors du commun dans les divers projets commencés, en cours ou achevés. La tâche du conseiller n'est pas toujours facile et les réactions de certaines personnes pourraient les décourager rapidement. Il remercie particulièrement M. Angelo Tortorella qui assiste à sa dernière assemblée communale en tant que conseiller. Il sera remercié plus particulièrement lors de la prochaine assemblée. Il remercie également le personnel administratif, Mesdames Chantal Gobet et Sabine Barras qui accomplissent un travail immense et souvent dans l'ombre. Sans leur engagement, beaucoup de tâches ne seraient pas accomplies. Il remercie aussi l'employé communal, Monsieur Daniel Chablais, pour ses nombreuses tâches et lui souhaite un hiver moins rigoureux afin qu'il garde la santé et que les comptes communaux se portent mieux. Il remercie également toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, de la déchetterie et de toutes les autres tâches. Sans ces personnes, la commune « ne tournerait pas » comme elle le devrait. En remerciant les citoyens pour leur confiance, M. Wettstein souhaite un beau printemps à l'assemblée et lui donne rendez-vous dans quelques semaines pour la première assemblée communale de la prochaine législature.

L'Assemblée communale est close à 21h05.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein